



**5 ÈME CONFÉRENCE DES INSTANCES DE RÉGULATION
DE LA COMMUNICATION D'AFRIQUE (CIRCAF)
19 & 20 novembre 2009 –Marrakech**

2ème session
La protection de l'enfance et des publics vulnérables

**PROTECTION DU JEUNE PUBLIC
ET EDUCATION AUX MEDIAS**

-10

-12

-16

Présentée par Mme Naima ELMCHERQUI
Membre du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle
HACA-Maroc

PLAN DE L'INTERVENTION

- Exposition du jeune public aux médias audiovisuels : Les dangers
- Le rôle de la HACA
- Le champ d'intervention de la HACA
- Les cahiers des charges
- La signalétique
- Les parties concernées par la problématique
- Les perspectives pour une protection active du jeune public
- La protection active et l'éducation aux médias
- Conclusion



↪ **La violence**

↪ **Les contenus à caractère sexuel**

↪ **La publicité commerciale**

↪ **La révélation de l'identité des mineurs en situation difficile**

↪ **L'image des conflits familiaux**

↪ **Le langage « grossier »**



Loi 77.03: la communication audiovisuelle est libre;

- La HACCA dispose d'un pouvoir de contrôle à posteriori ;

↳ **La HACCA n'est pas une autorité de censure**

La mission de la HACCA est donc de contrôler, après diffusion d'un programme par un opérateur, le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.



LE CHAMP D'INTERVENTION DE LA HACCA

- La régulation des contenus de l'ensemble des programmes, **quels que soient leur nature, leur public cible et leur horaire de diffusion ;**
- La HACCA est consciente de l'importance du contrôle parental et du concours des différents intervenants concernés.



Les cahiers des charges des opérateurs publics et privés contiennent des dispositions relatives à la protection du jeune public, en matière de:

- Contenu des programmes;
- Horaires de diffusion;
- Utilisation des signalétiques adéquates;
- Respect de la vie privée et de l'anonymat des mineurs en situation difficile présentés à l'antenne;
- Mise en place d'organes de suivi en interne (Commission Consultative de Déontologie des Programmes et Comité de Visionnage).



La signalétique

Le système de la signalétique mis au point par la HACA est un outil essentiel mis à la disposition des opérateurs afin qu'ils soient en mesure de respecter au mieux leurs obligations en matière de protection des mineurs



Catégorie I

Pictogramme:	Aucun
Sens:	Tous publics
Horaires de diffusion :	aucune prescription particulière.



Catégorie II

-10

Pictogramme: Carré de couleur verte avec incrustation d'un -10 en noir

Sens: Programmes susceptibles de heurter le jeune public, déconseillés aux moins de 10 ans

Horaires de diffusion : Interdits de diffusion de 12.00 à 14.00 et entre 17h et 19h du lundi au vendredi, jusqu'à 14h le samedi et le dimanche



Catégorie III

-12

Pictogramme: Carré de couleur jaune avec incrustation d'un -12 en noir

Sens: Programmes dont le scénario recourt de manière systématique et répétée à la violence physique ou psychologique, déconseillés aux moins de 12 ans

Horaires de diffusion : Interdits de diffusion de 12.00 à 14.00 et entre 17h et 19h du lundi au vendredi, jusqu'à 14h le samedi et le dimanche



Catégorie IV

-16

Pictogramme: Carré de couleur rouge avec incrustation d'un - 16 en noir

Sens: Programmes de grande violence et nécessitant l'accord parental, déconseillés aux moins de 16 ans

Horaires de diffusion : Interdits de diffusion tous les jours avant 22 :30



↪ Cette signalétique doit être présentée à l'antenne **pour toute la durée du programme**. Elle est également portée à la connaissance du public à l'occasion des bandes annonces et dans les avant programmes communiqués à la presse.

↪ Enfin, elle est accompagnée, immédiatement avant le début du programme concerné, d'un **avertissement sonore dans la langue du programme**.



- ↪ Les opérateurs audiovisuels
- ↪ Les professionnels du secteur
- ↪ Les parents
- ↪ La société civile
- ↪ Les organismes publics concernés
- ↪ Les chercheurs et les experts



- ↳ La question de la protection du jeune public face aux **défis de l'émergence des nouvelles technologies de communication**;
- ↳ La question de la protection du jeune public est une **responsabilité partagée** mais différenciée de toutes les parties concernées;
- ↳ Elle nécessite une **stratégie globale basée sur la concertation et la coordination** des efforts de tous les intervenants;
- ↳ la protection du jeune public nécessite que chacun prenne conscience des **enjeux éducatifs sociaux et économiques** relatifs à l'exposition des mineurs à ces médias, en tant que consommateurs de contenus, cibles publicitaires, et parfois même acteurs de productions et de spots les mettant en scène.



↪ **La protection active** du jeune public face aux contenus audiovisuels potentiellement dangereux passe essentiellement par **l'éducation**



↳ **En relation avec les médias audiovisuels, l'éducation pourrait être déclinée en trois catégories:**

- 1.L'éducation aux médias
- 2.L'éducation dans les médias
- 3.L'éducation par les médias

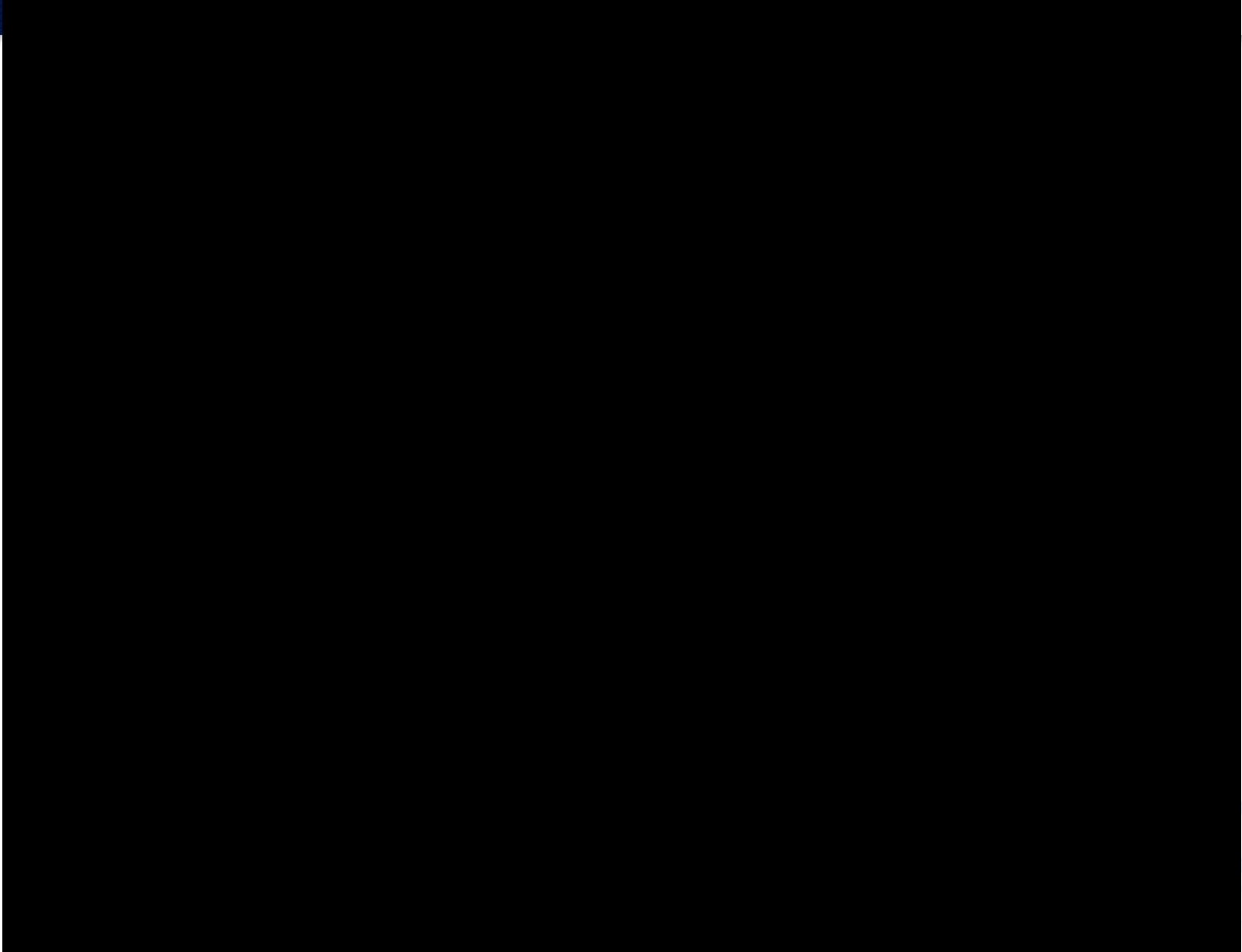


1. L'éducation aux médias:

Consiste à rapprocher le jeune public de l'industrie audiovisuelle, à lui enseigner l'analyse de l'image, du discours et du contenu des programmes audiovisuels qu'il consomme ou à produire par des techniques et des technologies accessibles des « produits » audiovisuels



Le téléphone portable, outil de création audiovisuelle



2. L'éducation dans les médias:

**Toute sorte de programme qui traite du milieu scolaire,
des techniques pédagogiques et de la relation
enseignant/enseigné**



Documentaire sur le centenaire de la méthode Montessori



3. L'éducation par les médias:

**L'utilisation des supports de communication
audiovisuelle pour éduquer et sensibiliser le jeune
public**



En rapport avec les médias audiovisuels, l'éducation du jeune public a recours à des techniques et genres de création divers:





Dessins animés

Cinéma d'animation : un monstre à l'école

Film d'animation

Communication Audiovisuelle





Spot illustrant un poème

En termes de contenus, l'éducation du jeune public traite de thèmes variés, notamment :

- **Les thèmes sociaux**
- **Les thèmes politiques**
- **Les thèmes écologiques**
- **Les thèmes économiques**



Documentaire sur l'intégration et l'insertion sociale



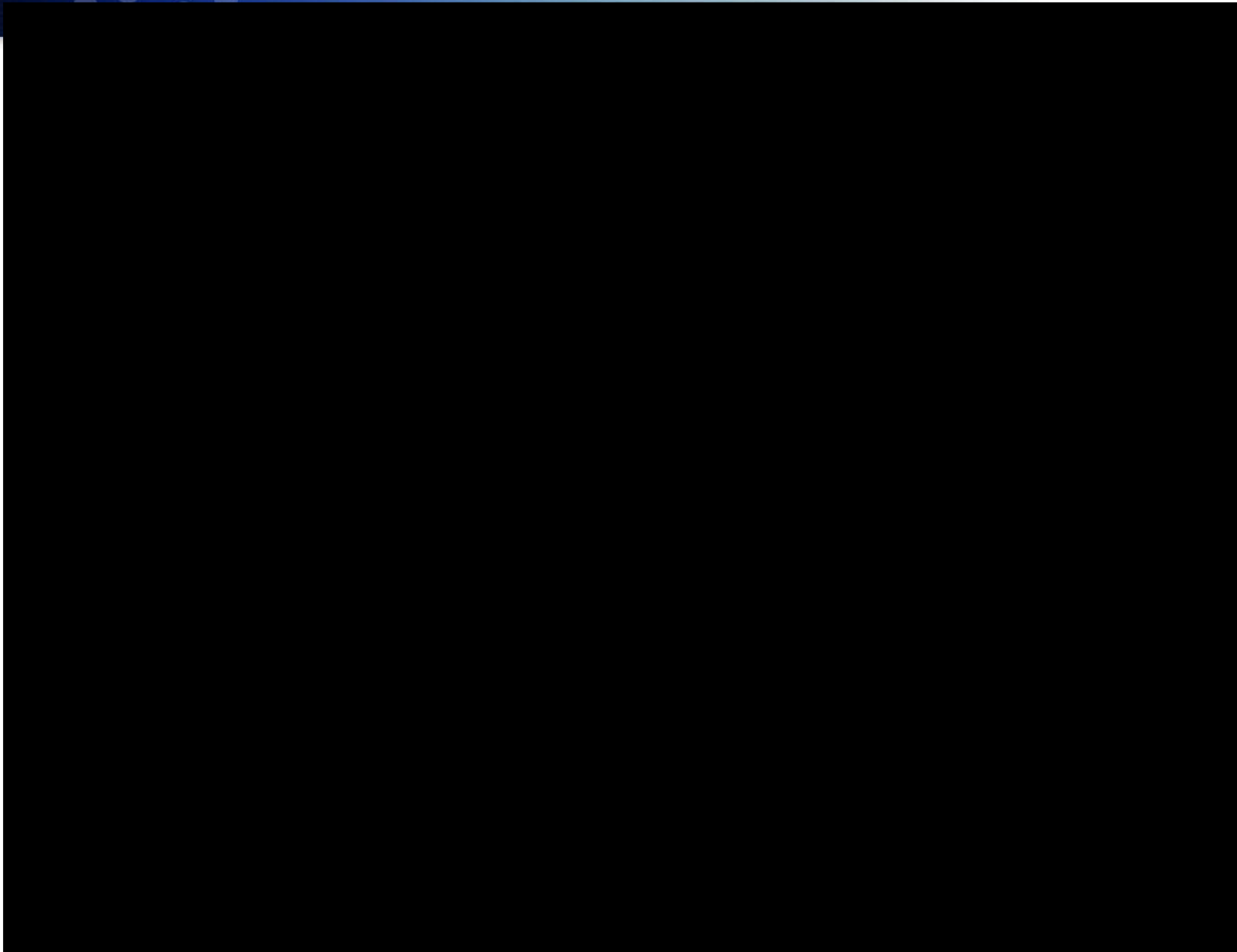
Thème politique: participation aux élections communales



Thème écologique: la problématique de la gestion de l'eau au Maroc



Thème économique: la responsabilité du consommateur



La protection dite passive du jeune public à elle seule reste insuffisante à l'ère de la révolution numérique.

La protection active qui a pour objectif et moyen l'éducation du jeune public devient incontournable pour faire face aux nouveaux défis de la communication audiovisuelle

Le régulateur doit donc veiller, en plus de protéger le jeune public, à le promouvoir à travers l'éducation



MERCI DE

VOTRE ATTENTION

